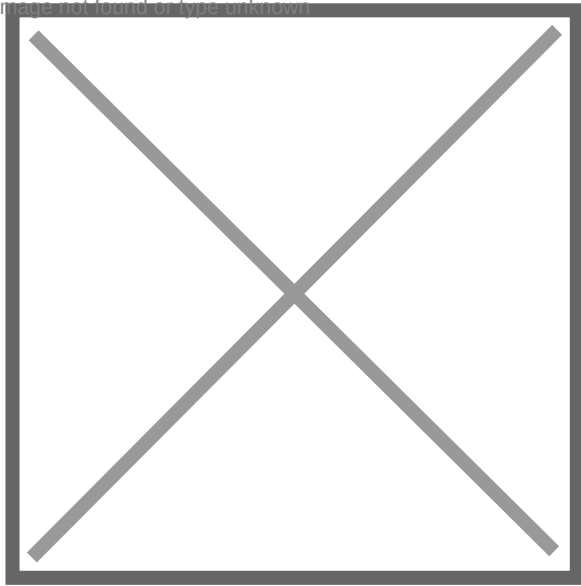


Image not found or type unknown



Extenssion de 5ans sur achat de televion

Par **marie**, le **06/11/2011** à **09:14**

Bonjour, ai achete 1 televiseur lcd 1000eur avec extention de garentie de 5ans .elle est tombee en panne il i a 1 mois.j ai fait appel a auchant lieu d achat.elle n a que 3 ans!il m a dit quelle a subit une surtention!ce n es pas pis en compte par la garentie!!j ai paye 51 euro de deplacement du tecnicienon assurance veux me er que 364 eur car ils se base sur le prix actuel du televiseur donc 650eur environ !ils enleve 3 ans de vetuste plus la franchise de 100euros!donc dans les 350 euros! que doi je faire pour me faire dedomagee sur la base premiere de 1000 euro?je suis perdue!

Par **alterego**, le **06/11/2011** à **09:33**

Bonjour

Avant toute chose, vous devez lire les clauses du contrat d'extension de garantie.

Que stipulent-elles ?

Cordialement

Par **mimi493**, le **06/11/2011** à **09:37**

Si la surtension n'est pas pris en compte par la garantie, à vous de prouver que ce n'est pas une surtension.

Par **miac**, le **06/11/2011** à **16:54**

Bonjour

je voudrais savoir pourquoi c'est a Marie de prouver la surtension et non au magasin.
merci

Par **mimi493**, le **06/11/2011** à **17:12**

Parce que si elle ne reprend pas son appareil, et qu'elle conteste, il va y avoir une surtension ?
Personnellement ça m'est arrivé, une vraie surtension que je n'ai pas dite. Mais le SAV m'a fait une proposition écrite de remplacement par un autre modèle du fait que ce n'était pas réparable et dans le cadre de la garantie. Quand je suis allée chercher le nouveau modèle, ils m'ont dit que finalement c'était une surtension, mais j'avais l'écrit disant que la panne était sous garantie et que s'il y avait eu une surtension c'était nécessairement dans leurs locaux. J'avais une preuve